

Séance 04 décembre 2025

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation
27 novembre 2025

Date d’Affichage
27 novembre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100291
Affaires générales

Assurances

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Pascal Hourlier, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty,

Absents représentés : Monique Morel pouvoir à Philippe Chevriot, Pascal Poisson pouvoir à Romain Girardin, Jean-Paul Colmont pouvoir à Brigitte Lagrue, Catherine Ruiz Collas pouvoir à Tristan Ruiz, Coralie Adnot pouvoir à Elisabeth Benard

Absentes excusées : Valérie Prieur, Karine Bocquet

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le marché passé selon la procédure formalisée,

Vu l’avis de la commission d’appel d’offres (CAO) en date du 01 décembre 2025,

Considérant que les montants du marché se situent en dessous des seuils européens,

Après l’exposé de Monsieur le maire donnant les précisions suivantes : Les contrats actuels arrivent à échéance au 31 décembre 2025, la procédure formalisée de mise en concurrence constituée de 7 lots a été lancée le 13 octobre dernier.

- Lot n°1 Responsabilité civile
- Lot n°2 Protection fonctionnelle
- Lot n°3 Protection juridique
- Lot n°4 Assurance automobile
- Lot n°5 Dommages aux biens
- Lot n°6 Risques statutaires
- Lot n°7 Cyber-Risques

La date limite de remise des offres était fixée au 24 novembre dernier ; la commission d’appel d’offres s’est réunie le 1^{er} décembre dernier. Etant donné les montants du marché, la CAO n’est pas compétente pour attribuer les marchés et émet les avis suivants ; de plus, le maire informe qu’au égard des conditions financières proposées, il a classé le lot 3 protection juridique sans suite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

-attribuer les lots de la manière suivante :

Lot 1 responsabilité civile : CMMA avec option sans franchise

Au taux de 0,20%HT de la masse salariale

Lot 2 Protection fonctionnelle : sans suite pour motif d'infructuosité

Il sera lancé une procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalable.

Lot 4 Assurance automobile : SMACL formule de base avec franchise de 500€ et option auto-mission pour 10 832,07€ttc

Lot 5 Dommages aux biens : CMMA formule de base avec franchise de 3000 € pour 10 706,15€

Lot 6 Risques statutaires : lot infructueux, la commune passera par le contrat groupe du centre de gestion de La Marne

Lot 7 Cyber Risques : SARRE MOSELLE montant du marché 586,29€ttc

-autoriser monsieur le maire à signer les contrats d'assurances tels que mentionnés ci-dessus

Pour extrait conforme

Le 04 décembre 2025

Etienne DUBICQ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20251204-2025-100291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

Publication : 09/12/2025

